N° 2143 — 6e Année

CINQ CENTIMES

Mardi 5 Juin 1894

REDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir,
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

A bonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

Chronique de la Semaine

La jeunesse des écoles s'amuse, mais combien différents les amusements de l'époque présente avec ceux du passé.

Il y a peu d'années encore, l'Ecole polytechnique était réputée comme une sorte de pépinière de républicains.

On y était frondeur, un tantinet radical, en tous cas très en froid avec les idées des partis arriérés.

Les forts en X ne passaient point en général pour être des familiers du monde sacerdotal et l'esprit de l'Eglise ne paraissait pas souffler dans leur direction.

Aujourd'hui, il semble qu'une modification sensible s'est produite dans l'ancien état de choses.

L'école de la rue des Postes qui prépare tant de candidats à l'Ecole polytechnique, fait sentir sur ces jeunes cervelles sa déplorable influence.

Les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus qui, en France, n'ont jamais enseigné avec plus de liberté que depuis qu'on a pris la peine de les expulser, ont largement profité de la tolérance dont ils sont l'objet pour faire germer dans le cœur de leurs élèves la mauvaise graine du cléricalisme.

Ils ont semé, les bons Jésuites, et la moisson paraît devoir répondre à ce qu'ils en attendaient.

Cette semaine, les candidats à l'Ecole polytechnique organisés en monome, ont trouvé spirituel de jeter à l'eau le buste de Voltaire.

Cette petite manifestation en dit long sur l'état d'esprit de ces jeunes gens qui élevés pour la plupart dans les serres chaudes de la grande capucinière de la rue Lhomond, proclament ainsi leurs tendances nettement anticléricales à l'âge ou le discernement est venu et où le raisonnement devient le mobile de la plupart des actes.

C'est chose pitoyable que de voir ces gringalets sans expérience, donner libre cours à leurs fantaisies en s'attaquant à un génie de la taille de Voltaire, bafouer ce grand homme et le jeter à la Seine en effigie, dans l'espoir de plaire à leurs anciens professeurs.

Voilà où en est aujourd'hui, cette brillante jeunesse qui doit aller bientôt peupler nos écoles d'artillerie et du génie, des ponts-et chaussées ou des mines.

Et l'on est surpris de compter dans certaines de nos administrations privilégiées tant d'adversaires de la République.

On semble douloureusement affecté en constatant, quand une circonstance le révèle le travail de taupes fait dans certains milieux élevés, au profit de nos éternels adversaires.

Tout s'explique aisément, pourtant.

Les Républicains ont fait des lois qu'ils n'appliquent pas.

Ils ont frappé d'interdit certaines congrégations religieuses et ce sont celles qui fonctionnent avec le plus de facilité.

On laisse la lèpre cléricale et jésuitique envahir le pays sans chercher à enrayer la marche du fléau.

On siffle aujourd'hui Voltaire au seuil des écoles de l'Etat, demain on sifflera Gambetta.

Voici revenir, mes frères, le temps des Evangiles.

La soutane couvre l'horizon de son large pan sombre. Des sacristies monte une sourde rumeur.

Le monde clérical s'agite et l'invasion lente et continue de la réaction se fait sous nos yeux, sans que nous paraissions nous douter du danger et sans que nous songions à lui opposer la digue infranchissable que nous pourrions élever d'un simple effort.

Il faudrait pourtant y prendre garde. Il en est grand temps.

On jette à l'eau la statue de Voltaire.

C'est un signe des temps.

Et on n'aperçoit pas sur le piédestal jadis occupé par l'écrivain de génie, se dresser, hideuse et grimaçante, la silhouette de Bazile.

Est-ce donc parce que ce dernier s'est coiffé du bonnet phrygien qu'on ne le reconnait plus?

**

Il paraît que le recueil des chinoiseries administratives n'était pas encore assez volumineux.

La bureaucratie que personne ne nous envie vient d'y ajouter un supplément.

On sait qu'il était d'usage jusqu'alors de tolérer dans les bureaux télégraphiques, le dépôt de dépêches portant des indications sommaires, quand le destinataire était très connu dans sa localité.

Ainsi, un grand industriel pouvait recevoir des dépêches portant simplement, comme adresse, son nom et l'indication de la localité.

C'était très suffisant, mais c'était trop commode et trop économique pour le public.

Dorénavant, le nom seul ne suffira plus.

Pour qu'une dépêche soit acceptée, il faudra l'additionner de toutes les indications nécessaires.

Il faudra préciser la profession, l'adresse et nous ne savons quoi encore.

Les instructions de l'Administration centrale des Postes ne vont pas jusqu'à dire s'il faudra mentionner l'état social du destinataire, dire s'il est célibataire ou marié, avec ou sans enfants, mais il est probable que cette aggravation de détails fera l'objet de la prochaine circulaire.

En attendant, nous nous faisons volontiers l'écho des plaintes du public et nous demandons à M. Vel-Durand, préfet du Nord, domicilié place de la Préfecture, dans l'immeuble formant le quadrilatère compris entre la place, la rue Jacquemars-Giélée, la rue Jean-Sans-Peur et le boulevard de la Liberté (les indications paraîtront-elles suffisantes aux bureaux de l'administration centrale?) d'intervenir et de demander l'atténuation du ridicule décret daté du 12 janvier et devant recevoir son application à partir du 1er juillet prochain.

Nous savons bien que l'art d'ennuyer le public fait partie du manuel du parfait bureaucrate, mais en l'occurrence, il y a véritablement excès.

M. Géry Legrand, sénateur, maire de Lille, ayant son domicile officiel à l'hôtel de ville, palais de Rihour, près la place de ce nom sera certainement de l'avis de ses administrés et personne ne verrait d'inconvénient à ce qu'il usat lui aussi, de son influence, pour obtenir la suppression ou l'atténuation d'une mesure qui tend à imposer aux télégrammes, des allures kilométriques et, par cela même, pas du tout économiques.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

AGRICULTURE

Les animaux nuisibles

Nous apprenons l'arrivée à Lille de M. Danysz, directeur du laboratoire de parasitologie, institution créée à la Bourse de commerce de Paris dans le but d'étudier les animaux nuisibles à l'agriculture (rongeurs, insectes, etc. et d'organiser les moyens de défense à leur opposer.

En venant à Lille, M. Danysz se propose de profiter de la présence au concours des principaux représentants du monde agricole et horticole de notre département, pour entrer en relation avec eux et leur exposer l'organisation et le fonctionnement du service qu'il dirige.

Bien que d'une création toute récente (âgé de deux ans à peine) le laboratoire de parasitologie a déjà rendu des services importants.

Signalons, entre autres, la destruction des mulots et des campagnols au moyen d'un virus contagieux dans quelques départements de l'Est et du Midi où, grâce aux conditions atmosphériques exceptionnelles de l'année dernière, ces petits rongeurs avaient envahis toutes les cultures; menaçant de compromettre les semailles de l'automne dernier et les récoltes de cette année.

S'inspirant des travaux de MM. Pasteur, Giard, Metchnikoff, etc., M. Danysz cherche principalement à atteindre les animaux nuisibles au moyen des germes des maladies contagieuses.

Les résultats obtenus contre les petits rongeurs (qui, par une application rationnelle de cette méthode peuvent être détruits pour toujours, avec une dépense de 3 à 4 fr. par hectare), ont bien montré que c'est là le seul moyen de lutter avec avantage contre des ennemis qui enlèvent à l'agriculture, chaque année, en moyenne, un quart de toutes les récoltes.

Les insectes, pas plus que les rongeurs, n'échappent à l'action des microbes. Les vers blancs, les vers gris, les taupins, les sylphes, les némathodes, etc., ont leurs parasites déjà connus. — Il ne s'agit plus que d'entreprendre, dans les conditions voulues, l'étude expérimentale de l'application de ces parasites en grande culture.

Une entente des cultivateurs intéressés entre eux d'une part, et avec le service parasitologique de Paris, d'autre part, est indispensable; les maux de l'agriculture, comme certaines maladies, demandent à être traitées surtout par des mesures préventives.

On trouvera au concours agricole des spécimens des virus préparés au Laboratoire de parasitologie, exposés par les soins de la Société de la Bourse de Commerce de Paris.

Echos de Partout

La rencontre entre M. Dreyfus de la *Nation* et Noël Gaulois, de la *Libre Parole* n'aura pas lieu, l'arbitre de M. Lockroy, l'ayant ainsi décidé.

**

Nouveau drapeau russe, imaginé imaginé et dessiné par le tsar lui-même. Il flottera sur le parc aérostatique de Saint-Pétersbourg.

C'est un drapeau blanc ayant à gauche une croix rouge et à droite une ancre avec des ailes.

Il sera béni officiellement, en grande pompe, vers le milieu de ce mois.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Paris, 3 juin. — La commission permanente du conseil supérieur du travail a presque terminé sa longue étude sur la proposition de loi relative à la création de chambres du travail. Elle doit se réunir demain lundi pour examiner la dernière partie du projet.

On sait que tout l'esprit de cette proposition de loi tend à substituer à l'état de lutte et de grèves quotidiennes un système d'explications permanentes entre patrons et ouvriers sur les choses du travail.

La première partie de la loi organise des Chambres de travail, créées par décrets du Gouvernement, dans lesquelles, patrons et ouvriers, employeurs et employés, pourraient discuter et résoudre d'un commun accord les diverses questions qui les divisent dans leur profession ou dans leur industrie. L'organisation de ces Chambres et leur fonctionnement ont été l'objet d'une vingtaine d'articles qui ont donné lieu à de longues et intéressantes discussions.

M. Hector Depasse, rapporteur de la commission et quelques autres membres avaient proposé des conseils du travail mixtes comme les chambres, mais parfaitement libres, que les patrons et les ouvriers seraient invités à créer eux-mêmes par leur propre initiative.

Ces conseils du travail forment l'objet d'une seconde section de la loi qui doit être discutée par la commission dans sa séance de demain. Elle est beaucoup plus simple que la première et ne donne lieu qu'à un petit nombre d'articles qui peuvent être adoptés sans grand débat, mais elle ne se a peu-être pas la moins utile et la moins pratique des deux.

ELECTIONS SENATORIALES

CORSE

Inscrits : 764. — Votants : 746

MM. Jacques Hébrard, ancien sénateur, républicain . . . . 3[illegible] v. Elu.
Péraldi, ancien sénateur, républicain . 3[illegible] v.

Il s'agissait de remplacer M. le docteur Pitti-Ferrandi, républicain, décédé. Au renouvellement de janvier 1891, M. Pitti-Ferrandi fut élu au premier tour de scrutin, par 415 voix. Ses compagnons de liste étaient nommés aussi : M. de Casabianca, sénateur sortant, par 4[illegible] voix, et M. Farinole, conseiller à la cour d'Aix, par 409 voix. M. Péraldi, sénateur sortant, obtenait 348 voix.

INDRE

Inscrits : 617 — Votants : 613

MM. Verbeckmœs, républicain.	162 v.
Antony Ratier, avoué à Paris, républicain	151
Mary-Faguet, conseiller-général, républicain . . .	102
Patureau-Francœur, maire de Châteauroux, radical.	80
Alizard, républicain . . .	53
Douis Boussac, négociant, radical	46

(Ballottage)

M. Clément, sénateur réactionnaire décédé, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu le 5 janvier 1888, par 350 voix sur 613 votants.

Le 17 février 1891, après la mort de M. de Bondy, monarchiste, M. Benazet député réactionnaire était élu par 312 voix contre 296 à M. Brunet, républicain; enfin le 19 juillet de la même année, par suite de l'attribution d'un siège au département de l'Indre, après la mort de M. de Pressensé, sénateur inamovible, la majorité passait aux républicains et M. Brunet était élu par 319 voix contre 293 à M. de Bonneval, ancien député réactionnaire.

L'ANNIVERSAIRE de la semaine sanglante

Au Père-Lachaise

Paris, 3 juin. — Il semble bien que ce sont les députés socialistes dont l'opinion a prévalu. A deux heures, il n'y a pas trois cents personnes chez le marchand de vin Lexcellent, dont l'établissement sert de rendez-vous. Nous ne rencontrons, en fait de députés, que MM. Vaillant, Groussier et Faberot; et l'on sait que ces citoyens ont déclaré hier soir, au meeting de la salle du Commerce, qu'ils iraient au Père-Lachaise non comme députés mais à titre purement individuel.

Le boulevard de Ménilmontant est absolument calme et sa physionomie serait exactement celle de tous les jours, sans le déploiement des forces de police. Le service d'ordre, dirigé par MM. Lépine, préfet de police, Gaillot, directeur de la police municipale, Cochefert et Debeury, commissaires divisionnaires, est à peu près le même que dimanche dernier.

Les gardes municipaux à cheval, rangés dans la rue du Repos et la rue Spinoza, les gardes à pied, massés dans la grande allée du cimetière, auprès de la tombe d'Eudes et du mur fédérés, enfin les gardiens de la paix qui assurent la circulation sur le boulevard de Ménilmontant, sont en nombre sensiblement égal à celui du 27 mai.

La seule différence est que la porte principale du cimetière est gardée uniquement par des agents, et non par des gardes à pied. Le service d'ordre, quoique aussi nombreux, est donc moins apparent qu'il y a huit jours.

Les ordres sont exactement les mêmes. Pas de cortège, pas de drapeau rouge, pas de discours ni de cris en plein air. Les socialistes peuvent seulement porter leurs couronnes par petits groupes au mur des fédérés.

Une douzaine de couronnes sont restées depuis dimanche dernier chez Lexcellent. Trois ou quatre groupes socialistes en apportent de nouvelles.

Les organisateurs de la manifestation que nous avons interrogés, paraissent perplexes. Le comité, nous ont-ils répondu, va délibérer sur la conduite à tenir.

Les réunions publiques

3 heures. — Deux réunions publiques improvisées se tiennent l'une dans la cour et l'autre au premier étage de l'établissement Lexcellent.

Dans la cour, plusieurs orateurs attaquent vivement les députés socialistes.

Au premier étage, MM. Faillet, Faberot, Vaillant, députés, Weber, conseiller municipal, défendent la décision des députés socialistes.

Le citoyen Grollet, membre du comité d'organisation de la manifestation, propose qu'une délégation soit envoyée immédiatement au préfet de police qui est sur les lieux.

Cette proposition est repoussée comme inutile.

Le citoyen Georges demande si l'on veut aller au Père-Lachaise ou promener les couronnes dans les rues.

Cette dernière proposition est acceptée et presque aussitôt les premières couronnes sortent.

Les gardiens de la paix laissent passer les porteurs et se mettent aussitôt en ligne derrière eux, de façon à séparer la foule.

Cette même manœuvre est exécutée successivement pour les diverses couronnes, dont les quatre premières suivent le boulevard Ménilmontant dans la direction de l'avenue de la République.

La cinquième, par l'ordre de M. Cochefert, est dirigée par la rue de la Roquette. On fait avancer les gardes municipaux à cheval et une brigade des gardiens de la paix qui déblaient le boulevard de Ménilmontant.

Un blâme aux députés socialistes

A l'issue de la manifestation au Père Lachaise un nouveau meeting a été tenu dans la salle du Commerce.

M. Dejeante, député a expliqué l'attitude des représentants socialistes en la circonstance.

MM. Faberot et Vaillant ont violemment blâmé le gouvernement.

Le meeting a voté un ordre du jour de blâme contre la défection des députés socialistes notamment de M. Millerand. On a décidé de continuer l'agitation par des meetings pendant toute la semaine.

La remise de la médaille coloniale

Paris, 3 juin. — Le Ministère de la guerre avait espéré que la remise de la médaille coloniale pourrait avoir lieu le 14 juillet prochain. La distribution aux militaires présents sous les drapeaux et aux anciens soldats aurait été faite avec une certaine solennité, pendant la revue passée, dans toutes les garnisons, le jour de la Fête Nationale. Il a connu depuis, que la chose serait impossible.

Les demandes sont si nombreuses que la vérification des droits de chacun prendra encore plusieurs mois. Il faudra ensuite procéder à la frappe de la médaille qui ne pourra s'effectuer sérieusement que quand on connaîtra le chiffre exact des médailles.

On ne pense donc pas, malgré toute l'activité que les bureaux de la guerre apportent à l'accomplissement de leur formidable travail, que la médaille coloniale puisse être distribuée avant la fin de l'année.

Troubles aux courses

Paris, 3 juin. — De violents incidents ont marqué la réunion de Chantilly. Dès la rentrée de Goypodart, une partie du public s'est portée à la rencontre du vainqueur qui n'a certes pas été reçu comme d'habitude.

Des sifflets et des huées ont accueilli le propriétaire et l'entraineur.

En vain quelques amis ont conduit M. Ephrussi, dans la salle des balances pour le soustraire aux menaces de la foule. M. Ephrussi malgré la rapidité de sa fuite a reçu plusieurs horions.

Un entraineur M. Cumington a été encore plus houspillé. Sans la police il passait un mauvais quart d'heure.

LES COMITÉS DE LA GUERRE

On lit dans l'*Echo de Paris* :

Au ministère de la guerre, la plupart des services dirigeants constituent en réalité autant de petites églises, étrangères aussi bien aux éléments civils qu'aux autres services de l'armée.

Ces errements ont entravé bien des améliorations. Les officiers sont les premiers intéressés à départager leur responsabilité pour les recherches qui peuvent faire progresser notre état militaire. Ils se féliciteraient de voir que l'affaire Turpin fût le point de départ d'une réorganisation des comités techniques.

Le ministre de la guerre rallierait vite l'opinion s'il demandait aux spécialités les plus indiscutées de la sciences, des grandes administrations, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, de participer à titre consultatif aux travaux des comités qui servent d'auxiliaires à chaque service.

Un projet d'enlèvement de M. Carnot

Le *Gaulois* publie sous le titre d'« Histoire inédite » le récit d'un projet d'enlèvement de M. Carnot datant de l'époque du boulangisme :

C'est au palais Bourbon, dans le salon de la Paix, que M. Millevoye aborda son ami et lui tint ce langage :

— Mon cher ami, vous aimez le général Boulanger, vous êtes avec nous. Vous savez que Constans ne reculera devant rien. Il fera arrêter le général... Il veut jouer de la violence, tant pis pour lui; nous allons le prendre comme otage... Pouvez-vous choisir dix de vos compatriotes pour l'enlever, vers dix heures, avenue Kléber, à la sortie d'une maison que je vous indiquerai? Si le général est arrêté, on le fera disparaître. Il nous faut un otage qui réponde de lui, et c'est Constans qu'il nous faut.

Après quelques secondes de réflexion, le conspirateur répondit :

— Mon cher Millevoy, si vous prenez Constans, vous prenez un ministre qu'on pourra remplacer demain, pourquoi ne pas viser plus haut?

Et en homme bien renseigné, il ajouta :

— M. Carnot sort presque tous les soirs, il monte, en compagnie du général Brugère, l'avenue des Champs-Elysées, à gauche, ou descend la rue de Rivoli, à droite. Il cherche le silence ou la tranquillité de la rue. Nous pourrons facilement lui offrir une voiture par force.

Deux bons trotteurs, un cocher corse... et foutte l'ami. Une heure après, M. Carnot est installé à Montmartre, rue Chappe, où je demeure... ma femme devient la cuisinière du président de la République que je mets en disponibilité, et si l'on tue Boulanger, je vous livre le petit-fils de Lazare Carnot.

A ce moment, M. Antoine Léandri, un jeune patriote, aussi talentueux que courageux, dont on connait les démêlés avec quelques magistrats de la Corse auxquels il n'a pas laissé le dernier mot, entrait dans la salle des Pas-Perdus.

En le voyant, M. Rossi l'appela et, devant M. Lucien Millevoye, lui fit part de la chose.

L'entente fut faite entre ces hommes ayant les mêmes aspirations, un courage égal, une audace semblable. Il fut convenu que, si le général était arrêté, M. Carnot le serait aussi, prendrait ses repas et trouverait bon gîte chez M. Jean Rossi.

RÉQUISITIONS MILITAIRES

Une expérience intéressante sera tentée cette année, probablement à l'issue des grandes manœuvres.

Il s'agit de convoquer et de faire fonctionner, *comme en temps de guerre*, les commissions départementales mixtes chargées de régler les indemnités pour dommages causés par les réquisitions militaires.

Des instructions vont être envoyées dans ce but. Elle préciseront le rôle et la limite des attributions de ces commissions, afin de prévenir des conflits avec l'intendance qui auraient, en cas de mobilisation complète, les plus graves conséquences.

Chronique Régionale

Enseignement primaire

Le *Journal Officiel* publie le décret portant règlement d'administration publique sur les suppléants auxiliaires chargés de remplacer les instituteurs en cas de maladie :

Article 1er. — Tout instituteur ou institutrice qui se trouve empêché, par sa santé, de faire son service doit en aviser l'inspecteur primaire et, en même temps, adresser directement à l'Inspecteur d'académie une demande d'interruption de service accompagnée d'un certificat de médecin motivant cette interruption et en indiquant la durée approximative.

Art. 2. — Si la demande lui paraît justifiée, l'Inspecteur d'académie assure le service au moyen des suppléants départementaux, conformément aux règles établies par le décret du 2 août 1890.

Dans le cas où tous ces suppléants sont déjà occupés par des remplacements, il désigne un suppléant auxiliaire choisi d'abord parmi les élèves sortant de l'école normale non encore pourvus d'emplois, ensuite parmi les postulants à un emploi de stagiaire, et, à leur défaut, il désigne toute autre personne remplissant des conditions exigées par la loi pour enseigner dans une école primaire.

Art. 3. — Les suppléants auxiliaires reçoivent, indépendamment de leurs frais de voyage, payés à raison de 10 centimes par kilomètre pour les trajets qui peuvent s'effectuer en chemin de fer, et 20 centimes par kilomètre pour les autres trajets une indemnité calculée, pour chaque suppléance, à raison de 2 fr. 50 par jour depuis la date de l'installation jusqu'au jour de la cessation des fonctions.

Cette indemnité n'est pas soumise à retenue.

Ils n'ont droit ni à l'indemnité de logement ni à l'indemnité de résidence.

Il leur sera tenu compte de la durée effective des suppléances qu'ils auront faites, soit dans le calcul du temps de stage dont ils auraient à justifier pour leur titularisation, soit, s'ils ne sont pas élèves de l'école normale, en vue de leur nomination à un emploi de stagiaire et dans des conditions à déterminer par arrêté ministériel.

Chronique Locale

ROUBAIX

Election de trois nouveaux membres à la Chambre de commerce

D'après un dernier décret rendu par la Chambre des députés, le nombre des membres de la Chambre de commerce avait été porté de 12 à 15.

Hier ont eu lieu les élections de ces trois membres : Etaient candidats : MM. Florent Carlssimo, Florin Chopart et Charles Pollet.

919 électeurs étaient inscrits et pour être élu il fallait obtenir le quart des suffrages, soit 231. Voici les résultats :

Votants 276. — Ont obtenu :

MM. Florent Carlssimo . .	272 voix.	Elu.
Charles Pollet. . . .	260	»
Florin Chopart	255	»

Voix diverses 16, bulletin nul 1, ajoutons qu'un des 3 élus devra être réélu au mois de décembre prochain, son mandat ne devant durer que jusque cette date.

Une noyée au quai de Gand

Dans la matinée d'hier, on a retiré du canal au quai de Gand, le corps d'une femme enceinte paraissant âgée de 25 ans, qui a été reconnue pour être la nommée Vandemelebrouck, habitant Wattrelos.

La noyée avait quitté son domicile samedi dernier en y laissant une lettre dans laquelle elle annonçait sa funeste résolution qui provenait d'un chagrin d'amour.

La Course de Lille-Arras. — Un succès roubaisien

Ainsi que nos lecteurs le verront plus loin, un de nos concitoyens, M. Adolphe Accou, est arrivé premier des juniors dans la course *Lille-Arras* et retour.

Qui casse paie

Une plainte a été portée par M. Théodore Verdonck, cabaretier, rue Thiers, 32, contre un nommé Emile Ducastel, 27 ans, marbrier, demeurant rue des Longues-Haies, 162.

Ce dernier avait dans la soirée de samedi brisé quelques carreaux de vitres de la maison de M. Verdonck et quand on lui en avait réclamé le coût il s'était esquivé.

Arrestations

Samedi, vers dix heures du soir, une femme se présentait au bureau de Sûreté en demandant un billet de logement; comme elle n'avait aucun papier, l'agent de service l'écroua au Dépôt de Sûreté à la disposition de M. le commissaire du 2e arrondissement.

Elle a déclaré se nommer Marie Leleu, 30 ans, née à Zonnebeke (Belgique).

— Hier, vers dix heures et demie du matin, la Sûreté a arrêté en vertu d'un réquisitoire de simple police, pour y subir une peine de 2 jours de prison, la nommée Clémence Bonduel, 27 ans, femme Kerkove, demeurant à Tourcoing.

Accident de voiture

Dimanche dans l'après-midi une voiture de commerce attelée de deux chevaux a écrasé une petite fille âgée de cinq ans à l'angle des rues Deregnaucourt et l'Alouette.

Elle n'a reçu aucune blessure grave.

Chronique colombophile

Résultat du concours de Rambouillet organisé au café Pandore, par le cercle Union — 594 pigeons lâchés à 5 h. 30. Beau temps, vent-ouest. Aubin.

1er prix, C. Bourgeois pp — 2e Mantelle 6 p. — 3e J. Quennoy, ppp — 4e Desreyts ppp — 5e P. Reuzier 4 p. — 6e Michel, 6 p. — 7e J. Miloux pp — 8e Terlinck — 9e Vanverbeke 4 p. — 10e H. Astier, 3 p. — 11e Joye, 3 p. — 12e P. Ducatteau, 2 p. — 13e Corselis 4 p. — 14e Lefebvre 2 p. — 15e Wanin, 2 p.

16 Hazebrouck 5 p — 17 Desmettre p — 18 Roussel 4 p — 19 Ducoulombier p — 20 Dancoisne 4 p — 21 Comblé p — 22 Mossign — 23 Godard — 24 Petit — 25 E. Catteau — 26 Vangouthe — 27 Gaufet — 28 J. Agache — 29 Blonde — 30 Blonde — 31 Vandevleque — 32 Meurisse — 33 Messez — 34 Deslangue — 35 C. Duyck — 36 Laurens — 37 [illegible]equenne — 38 Dewille — 39 Scarbert — 40 M. Farvacque — 41 Blayez — 42 C. Coulle — 43 E. Berle — 44 Seine — 45 Scamps — 46 Haquette — 47 Vanhomme — 48 E. Cabruyne — 49 Médard Dekeyser — 50 J. Straffe — 51 Antoine Smets — 52 Dyckers.

52 J. Matton — 53 L. Legrand — 54 D'Hal — 55 Duponchelle — 56 Legrand — 57 Degeyter — 58 Mignaux — 59 Senneville — 60 Dubrenck — 61 Salembier — 62 Delmaledry — 63 Heyman — 64 Marcy — 65 Deregnaucourt — 66 Pollet — 67 Charles Camille — 68 Gruloig — 69 Baguet — 70 Orgaer — 71 Verstraete — 72 Mert — 73 Kruze — 74 Dhallun — 75 Hanno — 76 Mondet — 77 Debrayne — 78 Deszousseaux — 79 Wacquier — 80 Rabo — 81 Demotte — 82 V. Carrette — 83 Pollet — 84 Ferret — 85 Coudou — 86 Michon — 87 Plancon.

88 Ruscart — 89 Fournier — 90 J.-B. Niffe — 91 Delnatte — 92 Capart — 93 Declercq — 94 Durdin — 95 Boutchou — 96 Franchomme — 97 Fourlinnie — 98 Mortier — 99 Houdar — 100 Alois — 101 Verbrock — 102 Segond — 103 Pollet — 104 Nutte — 105 Conne — 106 Dewaele — 107 Rohart — 108 Declercq — 109 Bayart — 110 Hennus — 111 Volquin — 112 Broways — 113 Verrost — 114 Waine — 115 Degood — 116 Dutboit — 117 Haults — 118 Duvillers — 119 Vanmans — 120 [illegible]pera — 121 Ledone — 122 Dujardin — 123 Mahon.

124 Richarson — 125 Doutreligne — 127 Degrave — 128 Bocquet — 129 Divivier — Desmettre — 131 [illegible]aerhou — 132 Deschemacker — 133 Debrayne — 134 Dedoyver — 135 Capart — 136 Blomme — 137 Deschamps — 138 Olivier — 139 Bayart — 140 Poulain — 141 — Bernard — 142 Debosscher — 143 Rose Florent — 144 Deheuvels — 145 Nieunns.

Résultats du concours de pigeons organisé par la Fédération Roubaisienne, au siège de la société « Franc Voyageurs », chez M. Vanrambeke rue de Lille à Mouveaux.

1er prix, Vanhorne-Unique, 4 p. — 2e, Catel, 1 p. — 3e, Moulard, 1 p. — 4e, Catel H., 6 p. — 5e, Machu, 4 p. — 6e, Montagne, 4 p. — 7e, Gilman, 2 p. — 8e, Losfeld, 2 p. — 9e, Debloeq, 4 p. — 10e, Dyckers, 3 p. — 11e, Vanrumbeke, 2 p. — 12e, id. 2 p. — 13e, Berteur, 2 p. — 14e, Debloeq, 1 p. — 15e, Millechamps, 3 p. — 16e, Godfrin, 1 p. — 17e, Marescaut, 3 p. — 18e, Orgaert — 19e, Jaquette — 20e, id. 2 p. — 21e, Vanbruneel, 4 p. — 22e, Berton, 2 p. — 23e, Debloeq, 5 p. — 24e, Vandeputte, 2 p. — 25e, Bausier, 2 p. — 26e, Dubem, 2 p. — 27e, Catteau E., 2 p. — 28e, Mathon, 1 p. — 29e D'hal, 1 p.

30 Vervenne 1 p. — 31 Dumortier 1 p. — 32 Dambsteer 1 p — 33 Bouvier 2 p — 34 Balsan 3 p — 35 Mathon — 36 Losfeld 4 p — 37 Castel H. 2 p — 38 Leplat 1 p — 39 Berton 1 p — 40 Lefebvre 1 p — 41 Vaneck 1 p — 42 Carpentier 1 p — 43 Carpentier — 44 Carpentier — 45 Mathon P. C. — 46 Barenne 1 p — 47 Stoffin 1 p — 48 Corbusier 49 Vangoethem — 50 Verstraete — 51 Berton — 52 Catteau — 53 Priet.

Lâché 520 pigeons à 8 h. 1/2 par un beau temps vent N.-O.

Premier pigeon, 10 h. 46 m 3 s., avec une vitesse de 1130 m.

Dernier à 10 h. 49 m 11 s. avec une vitesse 1073 m à la minute.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec primes
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 franc. la douzaine avec prime. 776

En vente au bureau du Journal à Roubaix
12, rue du Vieil-Abreuvoir
LES CONTES DE FRANCE
par M. Eugène Lagrillière-Beauclerc
Préface de M. Jules Simon de l'Académie Française

TOURCOING

Réunion de commissions

La commission des finances s'est réunie hier après-midi, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire, à l'effet d'examiner les différentes questions renvoyées à son examen dans la dernière séance du conseil municipal et pour lesquelles des rapports seront présentés dans la prochaine réunion.

Exposition horticole. — Section des Beaux-Arts

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que l'exposition des tableaux installée dans la future salle du conseil municipal reste ouverte jusqu'au 10 juin courant.

Nous avons été heureux de constater que cette exposition attire d'assez nombreux visiteurs. Il y a en effet, quelques instants agréables à passer dans la contemplation des œuvres exposées et dont un certain nombre fixent vivement l'attention.

Un réveil désagréable

Samedi après-midi, M. Grégoire Léonard revenait de Roubaix, où il s'était rendu chez son patron, M. Lefebvre-Bastin, pour toucher son salaire.

Comme il avait travaillé toute la nuit de vendredi à samedi, et devait de nouveau se rendre à son travail le soir à 7 heures, il se rendit dans un terrain vague attenant au peignage Binet, et, en attendant l'heure de se diriger vers son atelier, il s'endormit.

Il se réveilla tout-à-coup au moment où un individu lui coupait son pantalon pour arriver plus rapidement à lui enlever son porte-monnaie contenant toute sa monnaie.

Cet individu surpris, prit aussitôt la fuite, mais en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, M. Grégoire était debout et se mettait à sa poursuite.

Il n'aurait peut-être pas réussi à le rattraper sans le secours d'une personne qui barra le chemin au voleur. A deux ils le maintinrent solidement en attendant l'arrivée des agents qu'on avait fait prévenir par téléphone.

Ceux-ci arrivèrent, appréhendèrent notre individu immédiatement et au poste, où il a été écroué, sans vouloir donner ses noms ni aucun renseignement.

Fouillé, on trouva sur lui la montre en argent qu'il avait décrochée de la chaîne de M. Grégoire, ainsi qu'une pièce de 5 francs qui se trouvait dans son gilet et appartenant également à M. Grégoire.

Revenu à de meilleurs sentiments le lendemain, il déclara se nommer Caron Eugène, né à Seilles (Belgique), le 12 janvier 1868.

Cet individu qui est en plus de cela sous le coup d'un arrêté d'expulsion, pris contre lui par décret ministériel en date du 22 mai 1889 a été maintenu et sera transféré à Lille ce matin à la disposition du parquet.

Bris de clôture

L'avant dernière nuit, vers une heure du matin, quatre individus pris de boisson, s'amusaient à frapper à toutes les portes des maisons de la rue des Ursulines, et faisaient un vacarme épouvantable.

Les agents Nuytens Jean-Louis et Delplanque, de service dans ce quartier, attirés par le bruit se rendirent de ce côté et surprirent ces individus au moment où ils venaient de briser plusieurs carreaux à la filature de M. Charles Jonglez, même rue.

Apercevant l'uniforme des agents, ces quatre individus prirent la fuite, mais l'un d'eux moins heureux que ses compagnons, qu'il a déclaré ne pas connaître, a été arrêté et amené au poste, où il fut mis au violon.

C'est un nommé Honoré Henri, 19 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue Delhaye.

Un voleur pincé

L'avant-dernière nuit, le sous-brigadier Delporte et l'agent Delnatte, en tournée de patrouille, ruelle Mouveaux, au Blanc-Seau, aperçurent un individu porteur d'un sac.

Flairant un vol, les agents s'approchèrent de notre individu qui se mit à détaler à toutes jambes en abandonnant sa charge.

Ils se mirent à sa poursuite et furent assez heureux de le rejoindre après une course assez longue.

Amené au poste où il a été interrogé, il a déclaré s'appeler Vercoutre François, 49 ans, n'exerçant aucune profession et n'ayant aucun domicile.

Dans le sac, on trouva environ 20 kilogs de briquettes, qu'il déclara avoir prises sur un tas qui se trouvait près du pont du Blanc-Seau et appartenant à M. Blot, marchand de charbon.

Cet individu d'origine belge, a été maintenu et sera transféré à Lille ce matin.

Exercice musical

L'exercice musical donné hier soir, dans la salle des fêtes de notre nouvelle académie de musique, par MM. les professeurs et élèves de cette école, a réussi en tous points.